JCF CONSULTANT SAS

Accompagnement en Gestion Administrative & Commerciale

ABONNEMENT ANNUEL

Objet

AU SENS DE **L'ARTICLE 1984 et SUIVANTS DU CODE CIVIL** assurer les missions qui seront confiées en matière d'accompagnement administratif et/ou commerciale conforme aux propositions incluses dans la documentation générale dont le signataire déclare avoir bien pris connaissance et y souscrire sans réserve ainsi que des tarifs joints. Pour chaque intervention, un pouvoir spécial sera demandé conformément aux dispositions règlementaires.

Durée

Le contrat est signé pour une durée d'une année (1an). Il pourra y être mis fin par simple courriel à l'initiative de l'une ou l'autre des parties 1 mois avant la date d'échéance.
Les missions en cours ou commandées seront obligatoirement menées à bonne fin et réglées selon le devis accepté et signé par le client.

Conditions financières

Base : **L'abonnement est souscrit moyennant une redevance mensuelle**

à partir de 250 € ht. et comprend l'ensemble des services proposés par JCFC

Chaque mission fait l'objet d'un ordre de mission préalable dûment signé par le mandant. Tous frais administratifs éventuels à la charge de l'entreprise, payables sur justificatifs et pouvant faire l'objet de provisions.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE JCF CONSULTANT SAS

AU SENS DE L'ARTICLE 1984 et SUIVANTS DU CODE CIVIL donner suite à la mission qu sera confiée en matière d'accompagnement administratif et/ou

juridique conforme aux propositions incluses dans ma documentation générale dont le signataire déclare avoir bien pris connaissance et y souscrire sans réserve (voir ci-dessous) ainsi que des tarifs joints. En matière de recouvrement un pouvoir spécial sera demandé conformément aux dispositions réglementaires. Durée du contrat3 mois « glissants » renouvelables par tacite reconduction. A l'issue des 3 mois, une nouvelle convention sera proposée. Les nouvelles conventions seront révisables et le nouveau forfait sera établi en fonction de l'évolution des besoins de l'entreprise contractante. Toute commande de prestation, qu'elles soient standards ou faisant l'objet d'une promotion, signifie la connaissance et l'acceptation, par le MANDANT et sans réserve, des CGV. Ces conditions générales comprennent les tarifs, le présent texte et les annexes. Sauf si elle est acceptée préalablement et par écrit par JCFC aucune condition particulière ne peut prévaloir sur les Conditions Générales de Vente. Toute condition proposée par le MANDANT sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable au Vendeur, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. La passation d'une commande par le MANDANT emporte obligatoirement sa renonciation à se prévaloir de ses éventuelles Conditions Générales d'Achat ou à inv oque r toute disposition contraire aux présentes Conditions.

Commandes, délais d'exécution

1. Les commandes sont fermes et définitives et aucune annulation ou modification ne sera possible sauf acceptation écrite et préalable du Vendeur. Sauf s'il est démontré que l'annulation provient du Vendeur, les acomptes éventuellement versés resteront acquis par JCFC à titre de dommages et intérêts. Dans tous les cas, le fait par le mandant de retirer un dossier en cours de traitement pour quelque raison que ce soit implique le versement forfaitaire de 150,00 Euros à titre de dommages-intérêts.
2. Seules les commandes comportant les informations suivantes seront exécutées : date de la commande, description des prestations, tarif applicable, montant total de la commande.
3. Les commandes sont exécutables dans un délai minimum de 5 jours ouvrés (samedis, dimanches et jours fériés exclus) après leur réception par JCFC. Ces délais d'exécution sont donnés à titre indicatif. Les retards éventuels ne peuvent motiver ni indemnité, ni refus de paiement ni annulation de la commande. JCFC s ' engage à informer le MANDANT de toute impossibilité de délivrer la prestation, qu'elle soit temporaire ou durable. Aucune obligation de résultat n'incombe au mandant quelle que soit la prestation demandée et dispensée. (Commerciale et/ou administrative).
4 JCFC se réserve la possibilité de fractionner toute commande de prestation dans le cas où la quantité commandée en une seule fois, ou en série de commandes successives transmises dans une période de 10 jour ouvrable.
5. Pour être recevable, toute contestation à raison des missions confiées doit avoir fait l'objet de réserves 48h après la fin de la prestation.
6. JCFC se réserve la possibilité de refuser toute mission lors de l'apparition de tout événement de nature à révéler une diminution de la solvabilité apparente du MANDANT, ou si la commande ne lui paraît pas conforme à ses compétences ou sa déontologie. Pour l'accompagnement administratif, JCFC ne se substitue en aucun cas aux professions réglementées telles qu'avocat, huissier de justice, notaire ou autres.
7. Modalités financières : Les tarifs s'entendent pour paiement comptant. Ils peuvent être modifiés à tout moment moyennant le respect d'un préavis8.En cas de différend dans l'interprétation et/ou l'exécution des présentes, il est fait

attribution de juridiction au Centre de Médiation et d'arbitrage de PARIS (C.M.A.P) le droit applicable étant le droit
.
LE CLIENT : Société ……..
MENTION MANUSCRITE « BON POUR ACCEPTATION ET MANDAT ».
SIGNATAIRE nom et qualité : ……. SIGNATURE ET CACHET COMMERCIAL joindre KBIS – de 3 mois. Merci

JCF CONSULTANT SAS
Siège Social 78 Avenue des Champs Elysées 75008 PARIS
Siren 891 317 497 RCS Meaux
SAS au capital 1000 Euros
0771036130. Jcf.consultantpro@gmail.com

BON DE COMMANDE MISSION (à dupliquer en fonction des besoins)

Je soussigné,

NOM :
PRENOM :
FONCTION :
TEL :
MAIL :

DESCRIPTION SOMMAIRE DE LA MISSION :

Il bien spécifié et bien entendu que JCFC son éventuel représentant ne sont tenus à aucune obligation de résultat et devront mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour agir dans l'intérêt du mandant soussigné.
JCFC ne se substitue en aucun cas à une profession réglementée telle que : avocat, huissier de justice, notaire.
Sa mission est un accompagnement administratif et commercial.

FAIT A PARIS,
LE :

LE MANDANT
Signature & cachet commercial précédée de la mention manuscrite « bon pour pouvoir »